

FICHE ATTALIB groupe 3 - M.A.I

CARACTERISTIQUES PRODUIT	GARANTIES
<p><u>Bénéficiaires:</u></p> <p>- l'assuré, personne physique désignée aux conditions particulières, poursuivant ses études à l'étranger et dont les parents résident au Maroc</p>	<p align="center">24H/24H</p> <p align="center">7 jours sur 7</p> <p align="center">Couvre pour 1 année</p>
<p><u>Circonstances:</u></p> <p>- pour l'assuré étudiant : en cas de maladie, blessure ou décès -les prestations garanties s'appliquent sans franchise kilométrique</p>	
<p><u>Territorialité :</u></p> <p>Maroc pendant les vacances scolaires. Albanie, Autres pays de l'ex URSS, Canada, Chypre, Finlande, Groenland, Islande, Jordanie, Les pays d'Amérique central, Les pays d'Amérique du sud, Liban, Libye, Mexique, Moldavie, Norvège, Palestine, Pays Baltes, Pays d'Océanie, Suède, Syrie, Tous les pays d'Afrique hors ceux mentionnés dans le groupe 1 et 2, Tous les pays d'Asie hors ceux mentionnés dans groupes 1 et 2, Turquie, USA.</p>	
<p><u>Durée et prise d'effet:</u></p> <p>-le contrat prend effet le lendemain à midi de la date de paiement de la prime. -le contrat couvre pour une année ferme sans tacite reconduction</p>	
<p><u>Assistance médicale :</u></p> <p>-transport sanitaire à l'étranger (urbain ou interurbain)</p> <p>-avance des frais médicaux à l'étranger si ces frais excèdent 5 000 dh</p> <p>-retour de l'assuré au domicile</p> <p>-frais de prolongation de séjour si l'hospitalisation est hors de la ville de séjour</p> <p>-présence d'un membre de la famille auprès de l'assuré hospitalisé, non accompagné, si la durée de l'hospitalisation excède 8 jours</p> <p>-transmission de messages urgents</p> <p>-assistance conseil médical par téléphone</p>	<p align="center">Garanti</p> <p align="center">À hauteur de 30 000 dh</p> <p align="center">Garanti</p> <p align="center">Frais d'hôtel à concurrence de : 300 dh/nuit pendant 5 nuits</p> <p align="center">1 titre de transport aller/retour +frais d'hôtel à concurrence de : 300 dh/nuit pendant 10 jours</p> <p align="center">Garanti 24H/24 et 7jours/7</p>
<p><u>Assistance en cas de décès à l'étranger:</u></p> <p>- formalités administratives et rapatriement du corps vers le Maroc en cas de décès de l'assuré à l'étranger.</p> <p>-transport du corps du lieu du décès au lieu d'inhumation au Maroc</p> <p>-cercueil du modèle le plus simple permettant le transport du corps</p> <p>-retour prématuré dans la ville de résidence suite au décès d'un proche parent (conjoint, ascendant, descendant direct au 1^{er} degré, frère ou sœur)</p>	<p align="center">Garanti</p> <p align="center">Garanti</p> <p align="center">Garanti</p> <p align="center">1 titre de transport aller simple</p>